

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

---

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par  
Mme Thomin, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ce montant »,

les mots :

« la différence ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.